Focus - Comment fait-on le suivi technique d’un bâtiment quand on est bibliothécaire ?

Formation à distance
Dates : 02/10/2024
Durée : 3 heures
Publics visés : Personnels de bibliothèque en charge de la gestion d’un bâtiment. Attention, cette formation s’adresse à des personnes qui n’ont pas ou peu d’expérience en la matière
Lieu de la formation : Plateforme pédagogique de la formation à distance, Enssib , 69100 Villeurbanne
Responsables scientifiques : Thomas ANTIGNAC Bibliothèque de Sorbonne Université
Thierry CALMA Bibliothèque de Sorbonne Université
Compétences visées
Donner des clés et des repères pour la gestion technique d’un bâtiment
Connaître la documentation utile
Identifier les différents acteurs
Avoir un langage commun pour dialoguer avec des experts techniques
Méthodes pédagogiques

La formation aura lieu de 9H00 à 12H00 sous forme de Classe virtuelle qui vise l’acquisition de compétences opérationnelles en un temps court (3 heures). Elle se déroule entièrement à distance, en temps réel.
Une Classe virtuelle propose au participant un déroulé pédagogique structuré, alternant des phases d’exposés et des phases de mise en pratique.
Une large part est accordée aux échanges, à l’interactivité avec les participants
Contenu de la formation
Le suivi technique d’un bâtiment peut s’avérer complexe sans repères et formation technique. Pourtant, c’est souvent le rôle des personnels de bibliothèque d’être vigilants à ce que les problèmes soient repérés et résolus.

Comment assurer un bon suivi ? Des bonnes pratiques existent, et permettent de dialoguer de façon pertinente avec les différents acteurs techniques.
Tarifs 75€

Payant pour tous. Gratuit uniquement pour les agents relevant du Ministère de la Culture

Vos contacts
Claudette Laib et Hélène Sauvageot, Gestionnaires stagiaires - Pôle FTLV
Direction des études et des stages

Tél : +33 (0)4.72.11.44.46
Email : formationcontinue@enssib.fr

Candidater à la formation

Dates de candidature : du 20/10/2023 au 26/09/2024.

Une sélection des participants sera effectuée 2 jours après la clôture des candidatures.